

Programme

« Loi Travail » : quels impacts sur la négociation d'entreprise et les IRP ?

Objectifs du stage :

- Maîtriser les changements de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels
- Etre prêt à négocier un accord d'entreprise dans un contexte juridique renouvelé

Publics visés

- Tous les représentants du personnel en entreprise (DS, DP, membres du CE, de la DUP ou CHSCT)
- Toute personne de l'entreprise en lien avec les IRP

Durée : 1 jour

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Programme :

- **Introduction**
La nouvelle architecture du code du travail,
Des 35 heures à la loi El Khomri, un renforcement continu de la négociation d'entreprise,
- **Loi du 8 août 2016 : réforme de la négociation dans l'entreprise**
Le nouveau processus de négociation,
Le référendum d'entreprise, un dispositif encadré,
Droit à la déconnexion et négociation sur la qualité de vie au travail,
La possibilité de négocier des accords de préservation et de développement de l'emploi,
Des moyens renforcés pour les DS et les sections syndicales,
- **La primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche en matière de durée du travail et de congés.**
Heures supplémentaires,
Travail de nuit,
Repos quotidien, durée maximale quotidienne de travail,
Congés payés,
Congés spécifiques,
De nouvelles clauses obligatoires concernant les forfaits annuels (en heures ou jours),
.../...
- **Nouveautés en matière de relations individuelles et collectives de travail**
Une nouvelle définition du motif économique,
De nouvelles règles en matière d'inaptitude physique,
Du nouveau du côté du suivi médical,
Calcul des heures de délégation pour les salariés en forfait jours,
Aménagements dans l'utilisation du budget de fonctionnement du CE,
.../...

- Pédagogie participative, quizz
- Echanges d'expériences et de pratiques
- Expérience terrain du formateur

Les + de la formation

Loi travail – 1 jour